



Élections professionnelles : épisode 1 J'ouvre mon portail élections

Dès le 13
octobre 2022

- 1 Réception du lien à usage unique sur mon mail pro
- 2 Création du mot de passe (12 caractères minimum) et choix d'une question "Défi" de sécurité



Du 1^{er} au 8 décembre,
▶ FAITES ENTENDRE VOTRE VOIX ◀



CREATION DE L'ESPACE ELECTRICITEUR

1

Dans ma boîte mail professionnelle, j'ai reçu un message du ministère qui s'appelle « Ouverture du portail élection professionnelles ». Il me permettra d'activer dès maintenant mon espace électeur.

Ce sera depuis cet espace que je pourrai voter **entre le 1^{er} et le 8 décembre**.

Dans ce message se trouve un bouton d'accès au portail Elections (bleu sur fond gris ci-dessous). Je clique...



Élections professionnelles 2022

Madame, Monsieur,

Vous allez participer, en décembre prochain, aux élections professionnelles 2022 dans l'un de nos trois ministères : éducation nationale et jeunesse, sports, enseignement supérieur et recherche. Le présent message vous est adressé pour vous permettre d'accéder à votre compte électeur. Conservez-le, il vous sera utile jusqu'à la période de vote.

Dès à présent, le portail Elections est ouvert. L'espace de vote, accessible depuis ce portail Elections, ouvrira le jeudi 1er décembre 2022 à 08h00 et fermera le jeudi 8 décembre 2022 à 17H00, heure de Paris.

Vous trouverez, ci-après, le lien à usage unique qui va vous permettre d'activer votre compte électeur, de créer et enregistrer votre mot de passe Elections et de choisir votre question défi de réassurance et enregistrer votre réponse à cette question.

Ce lien ci-après ne peut être utilisé qu'une seule fois et il va vous rediriger automatiquement vers le portail élections :

Lien à usage unique (OTL)



Une fois votre compte électeur activé (après avoir saisi et confirmé votre mot de passe Elections, choisi votre question défi et enregistré votre réponse), voici l'url qui vous permettra d'accéder au portail Elections autant de fois que nécessaire pendant sa période d'ouverture :

[education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022](https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022)

Nous vous remercions pour votre participation.

2

Je vais créer un mot de passe qui respecte la norme présentée dans le message (12 à 256 caractères, au moins une majuscule et une minuscule, au moins un chiffre, au moins un caractère spécial).

12 caractères sont déjà très sûres : on pourra par exemple extraire des syllabes des prénoms de notre entourage, ajouter un jour de naissance et deux caractères spéciaux

https://www.education-jeunesse-recherche-sports.gouv.fr/electionspro2022/portail/activationportail.htm?token=hTRP



Elections professionnelles 2022

Elections Professionnelles 2022

AIDE/FAQ

Initialisation du mot de passe Elections

Ce mot de passe doit exclusivement comprendre :

- entre 12 caractères et 256 caractères
- au moins une lettre en minuscule non-accentuée
- au moins une lettre en majuscule non-accentuée
- au moins un chiffre
- au moins un caractère spécial

* : champ obligatoire

Mot de passe Elections *

Utiliser un mot de passe généré de manière sécurisée
JqKVEucAVQ3v4t9

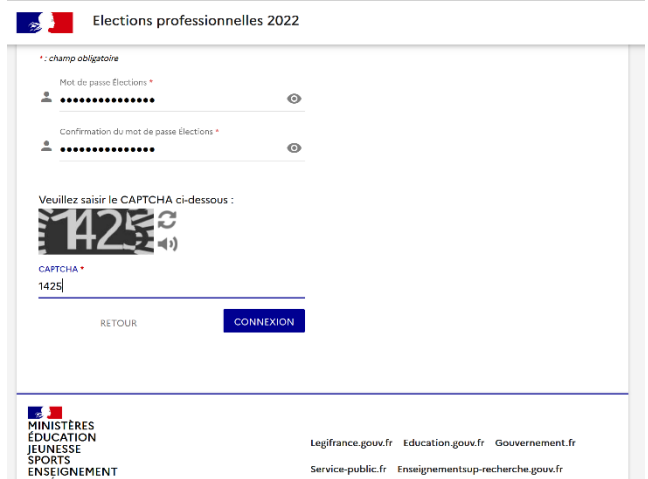
Trafic enregistrera le mot de passe de ce site web.

Afficher les identifiants enregistrés

- Pour accéder au portail Elections, veuillez saisir votre mot de passe Elections et le confirmer ;
- puis recopiez le CAPTCHA visible sur cet écran.

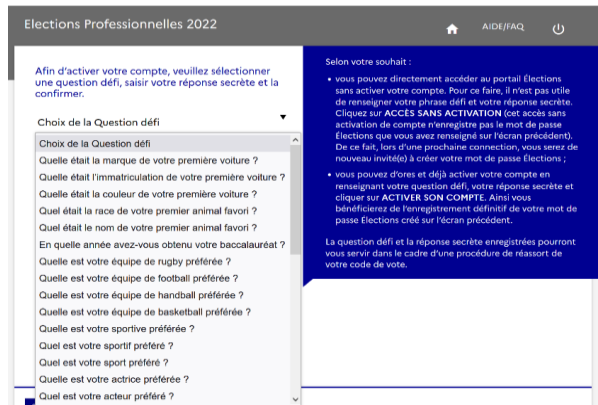
3

Quand je l'ai tapé puis confirmé, je rentre le CAPTCHA, c'est-à-dire les chiffres (ou lettres) qui apparaissent en gris sur fond noir, puis je clique sur « Connexion »



4

Je vais maintenant devoir **choisir parmi les questions défi** qui me sera demandée dans le cas où j'aurais perdu mon mot de passe pour accéder à mon espace.



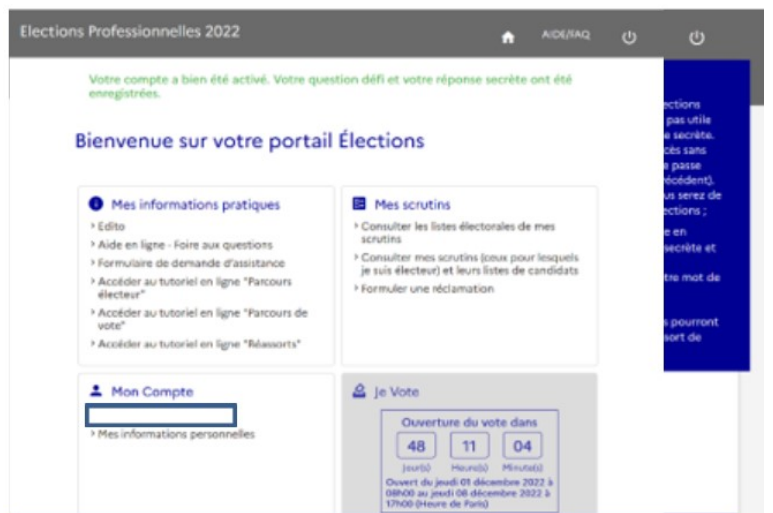
Une fois la question choisie, je tape puis confirme la réponse secrète qui me permettra de régénérer un mot de passe

Après avoir cliqué sur « Activer son compte », l'espace électeur est ouvert.

5

Mon code de vote me sera transmis par le biais d'une notice de vote (le plus souvent en mains propres, à l'école) qui sera distribuée à **partir du 7 novembre**.

A l'ouverture du vote, dès le 1^{er} décembre, **je vote pour les listes FSU et SNUipp à tous les scrutins qui me seront proposés.**



ATTENTION : en retournant sur le portail Elections, via le bouton d'accès envoyé par mail ou en copiant-collant l'adresse contenue dans ce même mail dans mon navigateur, **un identifiant me sera demandé. Il s'agit de mon adresse électronique professionnelle** celle qui a servi pour l'envoi du mail d'invitation à activer l'espace électeur.